

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Circulation interdite le mercredi 22 juillet 2020 de 6h à 10h sur une partie du bd du Général de Gaulle, au bourg du Gosier

GOSIER, LE 20 JUILLET 2020 — Le Maire du Gosier, Cédric CORNET, informe la population et les automobilistes, usagers des voies du centre bourg du Gosier, qu'en raison d'une intervention technique, la circulation des véhicules sera interdite le mercredi 22 juillet de 6h à 10h, sur une partie du boulevard du Général de Gaulle, celle faisant directement face à l'hôtel de ville. Le stationnement sera également interdit sur cette même partie sur environ 13 mètres.

À cet effet, des déviations seront mises en place comme suit :

- **Pour les véhicules légers** : les automobilistes devront passer par la rue Victor Schoelcher, puis contourner l'esplanade par la rue Alexandre Lemercier et enfin remonter la rue Félix Eboué.
- **Pour les poids lourds et les transports en commun** : ils devront quant à eux, passer par le giratoire du pôle administratif, vers la route de Farraux, Belle Plaine, rue Alexandre Justin, rue Théodore Gisors.

Le maire remercie les usagers de la route de leur compréhension et s'excuse pour la gêne occasionnée.

Tout manquement aux dispositions figurant sur l'arrêté municipal n° 2020-2156 donnera lieu à des poursuites conformément à la loi.

Plan de déviation du 22 juillet 2020 | Zone du boulevard du Général de Gaulle faisant face à la mairie du Gosier interdite à la circulation et au stationnement de tous les véhicules

ATTENTION !

Ce plan de circulation est destiné aux véhicules légers. Les poids lourds et les transports en commun en provenance de Périnet devront passer par le giratoire du Pôle administratif, puis route de Farraux et Belle Plaine, et enfin rue Théodore Gisors pour se rendre vers Montauban puis Poucet.

